



vol a l etalage mais article payer

Par **dawoud**, le **12/10/2010** à **13:17**

Bonjour;

voila j aimerai raconter mon histoire.
je suis une jeune maman de 32 ans,
je viens de perdre mon concubin et ma fille depuis peut,
je vais pas très bien dans ma tête
avant hier hier j ai fait quelque chose de très grave
en allant faire mes courses j ai malencontreusement pris un article que je n ai pas payer a la
caisse cette article et chiffrer a 8 euros
je me suis fait interpeller par un vigile
bref il m as demander de restituer l objet en question et ma demander si je pouver le payer
choses que j ai faite immédiatement
il a remplis un formulaire avec mes coordonnes
puis il m as dit que comme c était la première fois et qu il y aura pas de suite
ils n ont pas appeler la gendarmerie.
qu est ce que je risque
je n ai jamais commis d infraction et j ai tres peur
et ce que je risque d aller voir la gendarmerie ou d aller en prison
j ai tellement honte de ce que j ai fait
je m en veux énormément
s il vous plait aidez moi
Merci .

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **14:05**

aucun risque de prison pour si peu.
Attendez de voir si le magasin va porter plainte.
Amha, vous risquez un rappel à la loi si jamais ils portent plainte.

Donc, je dirais, dormez tranquille

Par **dawoud**, le **12/10/2010** à **15:19**

Merci pour votre réponse

mais bon avec tout ce qui se passe en ce moment en France et juridiquement j'ai la trouille
le vigile m'a dit qu'il gardera la déposition pendant 7 jours
mais après que vas-t-il en faire ?
vas-t-il l'envoyer au juge ?
je dors plus depuis que mon concubin et ma fille sont décédés
mais en plus avec cette histoire c'est encore pire
je crois que je suis entraîné de devenir folle

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **15:35**

Mais c'est le but : vous mettre une telle trouille que vous n'osiez plus jamais recommencer

Par **dawoud**, le **12/10/2010** à **15:58**

Sa c'est sûr que je ne recommencerai plus jamais de ma vie
j'ai bien retenu la leçon
en plus pour mon âge c'est pas bien du tout
c'est la honte
mais je me demande toujours de ce qu'ils vont faire de la déposition
et pourquoi il la garde pendant sept jours ? et que vont-ils faire avec après ?
j'espère juste qu'il n'y aura pas de répercussion

Par **ASchnitzler**, le **12/10/2010** à **23:14**

Bonsoir,
Je ne vous ferai pas une réponse en droit car je n'y connais rien et tout ce que l'on vous a écrit est juste : vous n'avez rien à craindre si effectivement vous évitez de le refaire. Ce que vous vivez est très difficile et voyez donc un ou une psychologue à l'hôpital public le plus proche. Je pense qu'il vous faut parler de tout cela, ne pas le garder pour vous seule. Faites-le et n'hésitez pas à poser des questions.
Cordialement
Anthelme SCHNITZLER

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **23:20**

Elle aura, au mieux, un rendez-vous dans 6 mois et encore, pas sûr qu'on lui accorde le moindre RDV sans passer d'abord par un psychiatre, et si ce psy décide d'une psychothérapie.

Par **dawoud**, le **12/10/2010** à **23:23**

merci de vos réponses
mais je n ai pas très bien compris l attente des 6 mois ?
de qui dois je attendre ce rendez vous ?
D un juge ou d un médecin

Par **Claralea**, le **12/10/2010** à **23:37**

Domil vous dit que pour avoir un rendez vous avec un psychotherapeute il faut quelquefois attendre 6 mois. Et que vous devriez d'abord voir un psychiatre qui lui est un medecin. Et peut etre que le psychiatre vous conseillera de faire une psychotherapie.
Je compatis à votre peine, perdre un enfant doit etre terrible, il faut en parler justement à un psychiatre, vous ne pouvez pas garder tout ça enfouit au fond de vous.
Je vous souhaite tout le courage possible pour surmonter cette terrible epreuve

Par **ASchnitzler**, le **12/10/2010** à **23:43**

Pas besoin d'un psichiâtre, au moins dans un premier temps ; voyez un ou une psychothérapeute (non médecin) du secteur de santé le plus proche

Cordialement

Anthelme Schnitzler